



Paris, le 3 novembre 2016

COMMUNIQUE

La direction d'iTELE prend acte de la décision du CSA de ce jour.

Elle précise que lorsque l'émission Morandini Live reprendra, elle sera bien sûr soumise aux mêmes exigences de qualité et de rigueur que l'ensemble des programmes de la chaîne, et que le comité d'éthique dont la mission est de veiller au pluralisme sur la chaîne sera réuni à nouveau dans les meilleurs délais comme le demande le CSA.

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26